

# COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N°002/LSHI/05/2022

Kinshasa-Mahagi-Lubumbashi-Watsa-Kolwezi, le 31 Mai 2022

## **Contrat de Partenariat entre la République Démocratique du Congo et la Société AJN RESSOURCES INC.**

Les Organisations et plateformes de la Société Civile signataires du présent communiqué de presse ont été désagréablement surprises le soir du 05 mai 2022 par la signature du contrat aux contours flous entre la République Démocratique du Congo représentée par Mesdames Adèle KAHINDA MAHINA et Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI, respectivement Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille et Ministre des Mines avec la société canadienne AJN RESSOURCES INC représentée par Monsieur Klaus Peter ECKHOF, son Président. Il y a un important ministériel Comité de suivi.

Il sied de rappeler que lors de la Table-ronde organisée par le Directeur du Cabinet de Son Excellence Monsieur le Président de la République avec la Société Civile sur l'Accord signé entre notre pays et le Groupe Ventora ayant abouti à la récupération des actifs miniers et pétroliers au profit de notre population, monsieur André Wameso, Directeur de cabinet adjoint du Chef de l'Etat, entouré de l'Ambassadeur itinérant Patrick Luabeya et du Professeur Taylor Lubanga, Chargé de mission du Chef de l'Etat avait annoncé solennellement à cette occasion, en avril 2022, la patriotique décision du Chef de l'Etat agréablement saluée de désormais associer la Société Civile avant, pendant et après toute signature des contrats dans les ressources naturelles.

Les représentants de la Société Civile avaient recommandé de vive voix au Cabinet de Son Excellence Monsieur le Président de la République et au

gouvernement de la République d'éviter toute forme de montage appelé CONGO RESOURCES avec AJN Resources parce que pressenti comme une sorte de bradage des actifs de certaines sociétés publiques minières en difficulté au profit des individus en violation de votre vision pour la gestion de nos ressources naturelles. Cela a été clairement repris dans la Déclaration de la Société Civile du 15 avril 2022.

Moins d'un mois plus tard, nous avons été surpris et stupéfaits de lire un contrat de partenariat dans lequel le gouvernement donne encore de la chance à une société canadienne aux allures de commissionnaire de mobiliser les fonds en bourse pour financer des travaux de recherches géologiques minérales d'or et de lithium en République Démocratique du Congo pendant 10 ans sur des permis non publiquement cités, en violation flagrante des règles de transparence, des procédures de passation de marché, de l'exigence de l'appel d'offres par le Code minier et de l'article 52 du même Code qui accorde seulement 5 ans de recherche et renouvelable une seule fois à tout.

Les signataires du présent communiqué conjoint rappellent que dans différents communiqués de presse et correspondances datant de depuis 2020 ayant attiré la particulière attention de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, en tant que gardien des intérêts du "Peuple d'abord", ils avaient patriotiquement recommandé au gouvernement de la République, sur base des éléments objectifs, de rejeter toute demande de la collaboration ou tout accord avec AJN Resources Inc. parce qu'il ne s'agit pas une société minière connue pouvant dire aujourd'hui qu'elle exploite telle mine dans tel pays ou telle province de notre pays ; elle n'a jamais exploité de mine, c'est un trader dont certains associés sont connus dans les milieux miniers et ceux de la Société Civile pas comme des miniers.

De part la vraie histoire minière de la RDC, cette société canadienne n'a pas une histoire de levée et mobilisation des fonds en bourse pour des projets miniers connus et ayant abouti au pays bien que son Président Klaus Peter Eckoff a travaillé comme géologue ou responsable pour des sociétés n'ayant jamais développé une mine dans l'ancienne Provinciale Orientale et dans le Tanganyika.

Au regard des éléments et évolutions ci-après :

1. Le discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, en Ituri en juillet 2019, précisément à la localité de IGA-BARRIERE sur la relance de Sokimo et la protection de son patrimoine contre le bradage ;
2. Les recommandations du caucus des élus nationaux (Députés et Sénateurs) de l'Ituri du 20 avril 2020 ;
3. Les communiqués d'autres plateformes de la Société Civile engagées dans la gouvernance extractive dont "COGEP" ainsi que la Société Civile de l'Ituri et du Haut-Uélé ;
4. Les différents communiqués et lettres dont celle adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, par la coalition "Tous pour la RDC" le 23 juin 2020 ;
5. La plainte de la Société Civile contre AJN RESSOURCES à la bourse de Toronto le 30 avril 2020 ;
6. Les différentes alertes des sociétés civiles locales et des médias, et particulièrement la lettre adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 13 mai 2022 par la Coordination de la Société Civile de la Chefferie des Alur-Djuganda (SOCIDJAL), Territoire de Mahagi et Province de l'Ituri ayant pour objet : "Retrait de la Concession ZANI-KODO du contrat AJN Ressources-RDC" pour des raisons clairement avancées ;
7. Les memoranda et correspondances des syndicalistes de la Sokimo à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ainsi qu'à l'Honorable Président du Conseil Economique et Social et à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la gestion des actifs miniers de cette entreprise publique et le profil des partenaires capables de les développer dans un partenariat gagnant-gagnant au profit des populations locales et du pays ;
8. Les différents discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, sur la protection unanime des actifs miniers congolais au bénéfice du peuple congolais pour matérialiser sa gouvernance et sa vision "LE PEUPLE D'ABORD" ;
9. Les encouragements faits par Son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat aux citoyens congolais et particulièrement aux médias et organisations de la Société Civile de dénoncer toute chose qui ne porte atteinte aux intérêts du peuple et du pays ;
10. Le fait que l'Entreprise Générale de Cobalt (EGC), entièrement propriété de l'Etat congolais, pour faire profiter au pays des centaines de millions de dollars américains annuellement

que gagnent illégalement des cartels maffieux congolais et étrangers dans l'artisanat principalement sur des sites Gécamines ou de ses partenariats, positionner la RDC parmi les pays décideurs des prix du cobalt est intentionnellement bloquée par manque de gisements mais le gouvernement en trouve facilement pour une entreprise pilotée par des étrangers et qui n'appartient pas entièrement à l'Etat congolais ;

11. La présence dans le Comité de suivi dudit contrat des membres ayant des intérêts directs et/ou indirects dans les secteurs concernés : or et lithium, selon les informations recueillies par la Société Civile du secteur extractif ;
12. La coïncidence suspecte du fait que le lithium est ajouté au portefeuille du contrat avec AJN Resources Inc en 2022 juste des mois après que Dathcom Mining SAS a déposé auprès des services étatiques son Etude de faisabilité sur ses travaux de recherche ayant découvert le lithium à Manono contrairement aux sociétés qui avaient échoué à le faire avant elle ainsi que la précision sur des gisements d'or de Sokimo dont ceux de Moku-Beverandi récupérés du Groupe Ventora suite à l'accord avec le gouvernement de la République ;
13. Les récentes opérations du Président de AJ Resources Inc auprès d'une autre société canadienne nommée Tantalex (devenue ou devenant Tantalex Lithium Resources qui n'a pas officiellement de permis de lithium ni tantale en RDC) dont parle AFRICA INTELLIGENCE du 24 janvier 2021 dans sa publication intitulée : ***"Klaus Eckoff revient sur la pointe des pieds dans le lithium de Manono."***

Tout en soutenant la vision minière de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et renouvelant notre confiance dans la promesse par son Cabinet à la Société Civile lors de la Table-ronde autour de l'Accord avec Ventora ;

Considérant le fait que la Zambie a listée en bourse directement ses actifs miniers détenus par l'entreprise d'Etat ZCCM sans passer par un intermédiaire ni créer une coentreprise avec une société étrangère inconnue ;

Considérant que le secteur minier du pays génère aujourd'hui des fonds pouvant être investis dans les recherches géologiques par l'Etat pour assurer les générations futures, dont le Fonds Minier, et qu'il y a des

entreprises Majors crédibles listées en bourses et possédant des budgets disponibles au pays pour des recherches géologiques en partenariat avec l'Etat ou ses entreprises minières ;

Considérant la position de la Société Civile exprimée aux officiels et responsables de la Cominière et Sokimo sur ledit contrat ;

Considérant qu'il y a des suspicions légitime de complicité des certaines personnes dans un montage qui paraît aux yeux de tous comme une sorte de bradage des actifs miniers au bénéfice d'une société étrangère en violation de la **vision "Le Peuple d'abord"** :

1. Nous sollicitons la bienveillance de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, pour la résiliation simple de ce contrat de partenariat qui sabote sa vision minière et ignore ses recommandations pour une bonne gouvernance du secteur minier profitable aux congolais ;
2. Nous recommandons aux deux chambres du parlement d'interpeller les ministres signataires pour éclaircir les contours ayant entouré la signature de ce contrat ;
3. Nous prions Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement de suspendre toute exécution de ce contrat et procéder à la diligence raisonnable sur tous les membres du gouvernement et officiel impliqué dans ce dossier ;
4. Nous recommandons au Gouvernement de la République de travailler avec des Majors crédibles et financièrement viables à l'instar d'autres pays dont la Zambie, le Botswana, la République d'Afrique du Sud qui l'ont fait et le font avec First Quantum, De Beers, Anglo American pour les recherches, explorations et développement des mines sans faussement évoquer un faux monopole pour justifier le fait de travailler avec des inconnus et commissionnaires du secteur ;
5. Nous demandons à Madame la Ministre des Mines de publier intégralement différents Permis minier concerné par ce contrat ;

6. Nous demandons à la Société Civile dans sa diversité de rester mobilisée pour défendre les intérêts du pays et soutenir la vision du Chef de l'Etat d'assainir le secteur des ressources naturelles.

### **Les organisations et plateformes signataires :**

### **Les organisations et plateformes signataires :**

- Réseau des Communicateurs de l'Environnement (RCEN), Lubumbashi
- Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM), Lubumbashi et Kolwezi
- Press-Club RDC, Lubumbashi
- Réseau des Communicateurs Humanitaires, Lubumbashi
- Tous Pour la RDC, Kinshasa
- Comprendre et Agir dans le Secteur Minier Industriel et Artisanal, Kolwezi et Lubumbashi
- Plateforme des Organisations de la Société Civile Oeuvrant dans la Décentralisation et les Finances Publiques (PODEFIP), Lubumbashi et Kolwezi
- Réseau des environnementalistes et communicateurs sur les Ressources Naturelles (Haut-Uélé, Bas-Uélé et Ituri)
- Fédération des Exploitatnts Artisanaux du Territoire de Watsa, Haut-Uélé
- LICOCO, Kinshasa
- CERN CENCO, Kinshasa
- Touche Pas A Mon Cobalt, Kolwezi et Haut-Katanga
- Société Civile, Secteur Kibali
- Nouvelle Société Civile Congolaise, Territoire de Watsa
- Club Bunker, K
- THE HOUSE OF CONGOLESE HUMAN RIGHTS RDC
- Société Civile du Congo (SOCICO/Haut-Uélé)
- Cercle pour la Promotion de Droits de l'homme (Haut-Uélé)
- Me Lolo BITUM LOPA, Chercheur sur les ressources naturelles et droit des communautés riveraines.